

CREYS-MÉPIEU

Conseil municipal : premières décisions pour structurer les actions à venir



De gauche à droite, assis : Ludovic Cheneval, Séverine Poëte, Olivier Bonnard, Jean-Claude Gingler, Ghislaine Pozzobon ; debout : Patrick Gros, Marie-Alice Audebram, Gilles Gautier, Ingrid Rolando, Philippe Pernot, Séverine Boninchi, Philippe Giroud, Isabelle Mayen, Rémi Arnaud, René Gippet. Photo Sandra Drevet

Il était notamment question, au dernier conseil municipal, de la création des commissions, de la formation du CCAS et de l'utilisation des salles par les associations.

Le conseil municipal s'est tenu en mairie le mardi 30 mars en fin d'après-midi. Plusieurs décisions ont été prises au fur et à mesure de la séance.

Afin d'assurer une réactivité administrative pour les décisions nécessitant une intervention rapide, le conseil donne délégation au maire pour quinze actes limitativement énumérés par la loi. Charge au premier édile de rendre compte à chaque réunion du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

• Formation du CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le maire. Les membres sont désignés à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de celui-ci. Le conseil d'administration d'un CCAS est composé de deux collèges, comprenant les administrateurs élus par le conseil municipal et les administrateurs nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Après délibération, le nombre des membres du conseil d'administration est fixé à huit plus le maire.

Les membres élus sont : Olivier Bonnard, maire et président du CCAS, Christel Arnaud, animatrice du CCAS, Gilles Gautier, Marie-Alice Audebram, Ingrid Rolando. Les membres non élus sont Christine Blanc, Mélanie Vacher, Annie Siret et Annabelle Bois.

• **Des commissions créées**

Afin de permettre aux conseillers municipaux de s'orienter sur des commissions en prenant le temps de les appréhender, les commissions seront créées au fur et à mesure. Une est d'ores et déjà mise en place : Aménagement et cadre de vie, avec Olivier Bonnard, Gilles Gautier, Pierre De Smedt, René Gippet, Patrick Gros.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler de 2026 à 2032 ces conventions d'utilisation des salles par les associations.

Creys-Mépieu est labellisée deux lauriers des Villes actives et sportives. Pour le renouvellement, la candidature doit être redéposée avant fin avril. Ce dossier sera porté par Philippe Giroud avec Ghislaine Pozzobon, Rémi Arnaud et Sandra Drevet.

Enfin, concernant le Plan communal de sauvegarde (PCS), un exercice doit être reprogrammé. Philippe Pernot sera le référent pour la remise à jour documentaire et pour l'organisation de cet exercice.